UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Dossier de candidature
Ecole doctorale de
Droit et de science politique
Année 2021

Modalités de candidature et procédure de sélection :

La sélection se déroulera en deux temps : une sélection sur dossier puis une audition.

- La sélection sur dossier sera opérée sur la base des candidatures adressées au **plus tard le 25 septembre 2021**
- L'entretien des candidats préalablement sélectionnés sur la base de leur dossier aura lieu devant un jury composé de 4 à 5 personnes. Il se déroulera **fin septembre 2021**.

Les candidats sont invités à déposer leur candidature sur le site internet : https://theses.u-bretagneloire.fr

Le dossier consiste à téléverser en un seul document au format pdf :
1. ce dossier de candidature
2. votre CV
3. vos relevés de notes de M1 et M2, indiquant si possible votre classement dans le diplôme et la moyenne générale du diplôme (Vous pouvez faire acte de candidature même si votre M2 n'est pas achevé.
4. un document d'une page présentant les cours suivis en Master2
5. un résumé d'un travail de recherche déjà entrepris (mémoire ou rapport)
6. une lettre succincte présentant vos motivations de poursuite en doctorat

Vous serez averti au plus tôt de la réception de votre candidature, et avant le 3 juillet 2020, de votre éventuelle convocation pour une audition. A réception de cette convocation, il vous sera demandé de fournir un document de 2 à 5 pages présentant la manière dont vous envisagez de traiter le sujet et une bibliographie sommaire.

Lors de votre audition, vous présenterez en cinq minutes maximum votre parcours et les points principaux du document remis précédemment.

Le nomdu dossier sera ainsi constitué : **ED_DSP_2021_SITE_SUJET_NOM_PRENOM.pdf**

Partie à compléter par le candidat

NOM/Prénom du candidat :……

Coordonnées du candidat : Tel : ……
email : ……@……

Discipline de la thèse : droit- droit privé- droit du travail.

Laboratoire de rattachement : Centre Jean Bodin……

Type du financement : ☐ **Contrat ordinaire**

Sujet : Le droit du travail face aux RPS.

Coordonnées du directeur de thèse :

Bernard Gauriau, Professeur à l'université d'Angers

Yves Rauquelaure, Professeur à l'université d'Angers(co-encadrant)

Tél. : 0241247497.
email : bernard.gauriau@univ-angers.fr

Description du sujet de thèse

Les risques psychosociaux (RPS) sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail. Ils peuvent concerner toutes les entreprises quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics sont fortement mobilisés sur une approche préventive des risques psycho-sociaux. Le contentieux publié révèle que malheureusement la justice n'intervient qu'a posteriori pour traiter des effets que les RPS produisent sur la relation de travail en entreprise, sous l'égide du droit du travail. L'employeur doit désormais garantir la protection de la santé physique mais aussi mentale du salarié tandis que la prévention de la pénibilité au travail a été l'objet d'une législation spécifique.
L'étude coordonnée par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), publiée en novembre 2016 sur les conditions de travail et la santé au travail, qui consacre un volet à l'exposition aux RPS, dresse un constat alarmant sur le pourcentage d'actifs concernés par ce phénomène.
Dans le cadre d'une réflexion commune avec l'UFR Santé, il est apparu nécessaire d'envisager un projet de recherche pouvant conduire à l'élaboration d'une thèse relative au « Droit du travail face aux risques psychosociaux ».

En effet, les RPS emportent schématiquement deux types de conséquences.
Des conséquences sur la santé : selon l'intensité et la durée d'exposition aux facteurs de risque, l'histoire de chacun, le contexte de l'entreprise privée, les RPS peuvent se traduire par l'expression d'un mal-être ou d'une souffrance au travail, des conduites addictives, etc. Une dégradation de la santé physique et mentale peut être associée aux RPS.

Des conséquences sur l'entreprise elle-même : augmentation de l'absentéisme ; taux élevé de rotation du personnel ; non-respect des horaires ou des exigences de qualité ; problèmes de discipline ; réduction de la productivité ; accidents de travail et des incidents, maladies professionnelles ; dégradation du climat social ; atteintes à l'image de l'entreprise.

Repères bibliographiques.

J. Moreau, « Le droit à la santé », AJDA, no spéc. été 1998, p. 185 ;

L. Casaux-Labrunée, « Ledroit à la santé », in R. Cabrillac, M.-A. Frison-Roche et T. Revet (dir.), Libertés et droits fondamentaux, Dalloz, 2005, spéc. p. 750 ;

P.-Y. Verkindt (dir.), « La santé au travail », SSL no 1232, 17 oct. 2005.

T. Revet, La force de travail, Litec, 1992, no 28.

F. Meyer, Le corps humain en droit du travail, thèse, Strasbourg, 1985 ;

Y. Saint-Jours, « De la cardinalité de la garantie sanitaire et sociale du personnel dans l'ordonnancement des relations de travail », D. 1999, no 3, chron. 31 ;

M. Miné, En quête de la personne du travailleur dans le droit du travail contemporain, thèse, Paris X-Nanterre, 2000 ;

M. Bonnechère, « Santé-sécurité dans l'entreprise et dignité de la personne au travail », Dr. ouvrier 2003. 453 ;

P. Sargos, « L'évolution du concept de sécurité au travail et ses conséquences en matière de responsabilité », JCP 2003. Doctr. 104 ;

M. Blatman, « Regards sur l'état de santé au travail et la prévention des risques », Dr. Soc. 2005. 960.

B. Gauriau, Regards sur l'anxiété. JCP S 2019, n°16, p. 15-19.

F.Lemaire « Le bonheur, un principe constitutionnel ? ». In : Aux confins du droit : Mélanges-Hommage amical à Xavier Martin. [s.l.] : Presses universitaires juridiques de Poitiers, LGDJ-Lextenso éditions, 2015. p. 271-284.

F.Lemaire « A propos du bonheur dans les constitutions ». Revue française de droit administratif. 2015. n°1 p. 107-116

« Conditions de travail. Bilan 2017 », ministère du Travail (DGT) – COCT (https://travailemploi. gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/rapports/ article/rapports-bilans-du-conseil-d-orientation-sur-les-conditions-de-travail-coct) ;

« Quelles sont les évolutions récentes des conditions de travail et des risques psychosociaux ? », DARES-analyses, déc. 2017, n° 082 (https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-082v3.pdf) ;

« Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? Premiers résultats de l'enquête Sumer 2017 », DARES-analyses, septembre 2019, n° 041 (https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses_evolution_expositions_professionnelles_salaries_sumer_2017.pdf) ; M. Gollac, S. Volkoff, L. Wolf, Les conditions de travail, 3e éd., La Découverte, 2014.

Compétences recherchées par le porteur du projet (si besoin) **:**

Le travail du doctorant s'inscrira dans une double stratégie.

Il incarne une forme de continuité des travaux menés dans le cadre du projet Régional BonDroit. Bonheur et Droit, mené depuis début 2016 et achevé en décembre 2019 au sein du Centre Jean Bodin. Singulièrement, au sein de ce projet, il se rattache à l'esprit et aux objectifs de l'axe 1 Droit du travail et protection sociale, dans ses trois sous-thèmes : Le concept du bonheur en droit social ; 2. Solidarités et bonheur ; 3. Les sources conventionnelles du bonheur (organisation du travail et santé)

Il s'inscrit également dans un partenariat avec l'UFR Santé et particulièrement ESTER dirigé par le professeur Yves Roquelaure. « L'équipe d'Epidémiologie en santé au travail et ergonomie (ESTER) est devenue officiellement la 10ème équipe de l'Institut de recherche en santé environnement et travail (IRSET), labellisé Inserm UMR 1085. Cette équipe regroupe des chercheurs dans le champ de la santé au travail et notamment les membres de l'ancien Laboratoire d'ergonomie et d'épidémiologie en santé au travail (LEEST) dans le domaine des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des chercheurs travaillant sur les thématiques santé mentale et cancers professionnels. Les principales thématiques abordées sont les TMS et les facteurs psychosociaux au travail ainsi que les cancers professionnels. »

Il traduit une approche transversale de la recherche au sein de l'université d'Angers. Ce partenariat a été lancé en 2018 avec la présence d'Yves Roquelaure, au colloque pluridisciplinaire BonDroit du mois de mars. Une chaire commune sur le bien-être au travail, suite du projet BonDroit, est en cours de montage.

Par ailleurs, un DU Temps, travail et santé vient d'être crée au sein de l'Université d'Angers pour un démarrage des enseignements initialement programmé en avril 2021.

Dans le cadre de ce partenariat, le/la doctorant(e) participera aux travaux de recherche développés au sein de la future Chaire BonDroit, notamment avec des animations auprès des entreprises, membres de la Chaire en recherche d'expertise sur de tels sujets de santé et bien-être au travail. Elle/il participera à une animation commune à l'édition 2020 de la fête de la science.

Le cas échéant :

Les recherches du doctorant se rattacheront aux axes thématiques ci-dessous :

Axe thématique 1 : Patrimoine, Entrepreneuriat, Cohésion sociale et justice
Axe thématique 2 : Etats et Europe : nouvelles régulations

Participation du doctorant à un projet de recherche – Le doctorant intègrera l'équipe du projet de recherche qui sera consacrée à la mise en place de la Chaire BonDroit

* *
*

L'inscription administrative du doctorant se fera au sein de l'établissement auquel est rattachée l'unité de recherche.

Le doctorant sera rattaché à l'école doctorale DSP (droit et science politique)
Coordonnées en pied de page